



MAIRIE DE CHEMAUDIN ET VAUX COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU Mardi 8 juin 2021

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 8 juin 2021 à 20h30 dans la salle du conseil municipal à Chemaudin et Vaux sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents : Gilbert GAVIGNET, François DODANE, Séverine ONILLON, Emmanuel MAÎTRE, Florence SOUEGES, Marie-Pascale BRIENTINI, Katia CHEVREY, Philippe FAGOT, Valérie FERREUX, Bastien FRANCESCHINI, Claude GALLIOT, Gérôme GALLIOT, René GIRARD, Marie LATROY, Ludovic LEBAIL, Audrey MAJCICA, Serge MINORET, Julien MONTHIOUX, Marie PONCET, Jocelyne POURTEAU, Henri VERNEREY

Absents excusés : Lydie KOLMAYER

Absents non excusés : Emilie ROUSSELOT

Secrétaire de séance : Katia CHEVREY

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Compte-Rendu du 11 mai 2021.
 2. Subventions aux associations
3. Délibération modificative budget principal, transfert de crédit existant.
 4. TCFE (Taxe sur la consommation finale d'électricité)
 5. Projet centrale photovoltaïque
 6. Tirage au sort des jurés d'assises
 7. Questions diverses.

1. Approbation du compte-rendu du 11 mai 2021 :

Le compte-rendu du 11 mai 2021 est adopté à l'unanimité.

2. Subventions aux associations :

Mr le Maire laisse le soin à Mme ONILLON Séverine, 2^{ème} Adjointe, d'exposer les subventions aux différentes associations, lesquelles sont attribuées en fonction de critères établis (âge, participation aux manifestations sur la commune...) et de proposer les montants suivants :

Associations sportives :

- Foot : 1 020 €
- Tennis : 220 €
- Judo : 898 €
- Gym : 184 €

Coopérative scolaire (forfait de 17 euros par enfant) :

- Maternelle (102 élèves) : 1 734 €
- Primaire (153 élèves) : 2 601 €

Associations de loisirs :

- Pas de montants attribués cette année car pas d'activités ou pas de demandes.

Associations de solidarité :

- Prévention routière : 0 €
- UNC (Audeux) : 100 €
- Souvenir Français : 100 €

TOTAL des subventions pour 2021 : **6857 euros**

Le Centre Socio-Culturel organisera une journée pour les associations début septembre 2021 avec des animations afin de relancer la fréquentation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix pour

ACCEPTE de verser les subventions aux associations citées ci-dessus.

Par conflit d'intérêt, Mme MAJICA ne participe pas au vote, ni au débat

3. Délibération modificative budget principal, transfert de crédit existant :

Suite à une erreur d'imputation lors du vote du Budget Prévisionnel 2021 pour les travaux du parking de « La croisée des Laves », il est nécessaire de prendre une délibération modificative comme suit :

Budget commune : Opération 318 – Parking la Croisée des Laves

C/2031 : - 90 000 euros (- 40 000 euros BP et – 50 000 euros crédits de report) Opération 318 Parking la Croisée des Laves

C/2152 : + 90 000 euros, Opération 318 Parking la Croisée des Laves

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VALIDE la décision modificative du budget commune comme citée ci-dessus

4. TCFE (Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité) :

La Commune de Chemaudin et Vaux ayant dépassé les 2 000 habitants, cela impacte directement la perception de la TCFE.

A ce titre, 3 options s'ouvrent :

- La Commune ne fait rien et perçoit cette taxe avec un coefficient de 6 à compter du 01-01-2022, puis au 01-01-2023, l'Etat versera une dotation de compensation équivalente à un coefficient de 8,5 (sous réserve d'absence d'évolution de la législation).
- La Commune délibère avant le 01-07-2021 et fixe elle-même le coefficient de 8,5 dès le 01-01-2022 puis à compter du 01-01-2023, le dispositif de l'Etat décrit ci-dessus prendra le relais.
- La Commune délibère de manière concordante avec le SYDED avant le 01-07-2021 pour permettre au SYDED de se substituer à elle en percevant la TCFE.

Dans cette dernière hypothèse, la Commune resterait éligible aux aides spécifiques du SYDED notamment le fonds de transition énergétique, en bénéficiant d'un reversement de 35 % de la recette annuelle (bonification de 40 % avec le passage à venir du coefficient à 8,5 %).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, décide à la majorité, 20 pour et 1 abstention :

- ***Qu'à compter du 1^{er} janvier 2022, le SYDED est substitué à la commune pour la perception de la taxe sur la consommation finale d'électricité sur son territoire ;***
- ***D'accepter le reversement par le SYDED à la commune, d'une fraction égale à 35 % du montant de la Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCFE) perçue sur le territoire de la commune, et ce à compter du 1^{er} janvier 2022 ;***
- ***De donner délégation au Maire pour prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente décision.***

5. Projet centrale photovoltaïque :

La commune envisage l'installation d'une centrale photovoltaïque d'une emprise de 4 ha au sol sur le site de la carrière SCE (société des carrières de l'EST).

La société VALECO a présenté un projet à notre collectivité.

Pour faire suite, le Maire a saisi les services de l'urbanisme du GBM pour mettre en compatibilité notre PLU.

Le comité de suivi du PLUI du GBM a donné un avis favorable à notre demande.

Il propose de recourir à la procédure de déclaration du projet valant mise en compatibilité du PLU. Elle permettra au conseil communautaire de statuer sur l'intérêt général du projet.

Aujourd'hui, la société VALECO demande à la Commune de se positionner sur la signature d'une promesse de bail emphytéotique établissant les droits nécessaires à la réalisation, l'exploitation, la maintenance et le démantèlement de la centrale.

Cette promesse serait consentie pour 4 ans, gratuitement et aboutirait à un bail emphytéotique de 40 ans, moyennant une redevance au profit de la Commune d'un montant de 5 000 € par hectare utile.

Après débat, la Maire propose au Conseil Municipal de sursoir à statuer sur cette demande. Cette décision permettra d'affiner le projet et explorer d'autres propositions.

Le Conseil Municipal est d'accord.

6. Tirage au sort des jurés d'assises :

Suite à l'arrêté 25-2021-03-29-00008 du 29 mars 2021 de la préfecture du Doubs concernant le recrutement des Jurés d'assises pour l'année 2022, il a été procédé à un tirage au sort de 3 personnes parmi les électeurs de la commune.

Il est à préciser que ce tirage constitue un stade préparatoire de la procédure de désignation des jurés et que le tirage au sort par le Tribunal de Grande Instance définira la liste.

Le tirage au sort a désigné : Mme CHEVALLERET Françoise, M. TRAVERSIER Alan, Mme MOCKERS Florence.

7. Questions diverses :

- Serait-il possible de placer un miroir à la rue du calvaire, il n'y a pas de visibilité et problème de vitesse ?
A voir en commission voirie
- La rue de la mare est terminée, problème sur les pictogrammes à l'envers sur la piste cyclable
- Les travaux de la rue principale sont bien pris en compte par le GBM et débuteront en août 2021
- Il y aura des problèmes de pression d'eau dans notre village ce jeudi 10 juin information mise sur le site internet (newsletter)
- Les jardins du château : la Sté Néolia doit faire le premier entretien paysager, ensuite c'est la commune qui sera en charge de l'entretien des espaces verts.
- Les scrutins du 20 et 27 juin se dérouleront à la salle TRINCANO

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H25.

ÉTAT DES DÉLIBÉRATIONS PRISES LORS DE LA SÉANCE

Délibération 2021-050 : Subventions aux Associations

Délibération 2021 -051 : Délibération Modificative Budget commune, transfert de crédit existant.

Délibération 2021-052 : Taxe sur la consommation finale d'électricité.